

BULLETIN D'INSCRIPTION 2021-2022

ADHESION

RENOUVELLEMENT

PASSAGER

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE / /

SEXE F M

ADRESSE

CODE POSTAL

COMMUNE

TEL PORTABLE

TEL DOM

EMAIL

PROFESSION

pour les mineurs, professions des parents

SECURITE SOCIALE oui non

MUTUELLE oui non

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NUMERO DE TELEPHONE

Pour les enfants mineurs :

Monsieur/ Madame , agissant en tant que représentant légal, demande que mon fils/ ma fille adhère à votre association, participe aux différentes activités pratiquées et déclare demander la licence compétition pour mon enfant.

En cas d'urgence, j'autorise / je n'autorise pas le personnel enseignant de l'association à faire donner à mon enfant tous les soins médicaux ou chirurgicaux qui pourraient être nécessaire en cas d'accident.

Je déclare :

- accepter l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant** par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.
- accepter recevoir notre lettre d'information par email**
- accepter les Conditions Générales d'Adhésion décrites en annexe**
- avoir pris connaissance des garanties fournies par la licence FFE** et des possibilités de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du cabinet PEZANT, conformément aux informations indiquées sur la licence de l'année en cours.

Nogent-sur-Marne, le / /

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative du Cercle Hippique du Bois de Vincennes. Une partie de ces données est communiquée à la Fédération Française d'Équitation pour l'établissement de la licence fédérale.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer soit par voie postale en écrivant au CHBV, 8 rue de Fontenay, 94130 Nogent / Marne soit par mail à l'adresse : contact@chbv.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Par ailleurs, les litiges relatifs aux demandes d'adhésion sont soumis au comité directeur qui statue sur la suite à y donner. En conséquence, il n'est pas possible d'en communiquer au postulant les motifs en cas de refus.

Pour Information
Garanties d'assurance attachées à la licence fédérale



Informations communiquées à titre indicatif – Seules les garanties d'assurance figurant sur la licence délivrée par la FFE font foi

Responsabilité Civile

Responsabilité civile vis-à-vis des tiers		Défense recours	
Dommages corporels	10 000 000 €		
Dommages matériels	5 000 000 €	A concurrence de	35 000 €
	Franchise sur les dommages matériels	200 €	
Assurance individuelle du cavalier – Garanties de base			
Décès		Remboursement dentaire *	
Moins de 18 ans	10 500 €	Maximum par dent	180 €
18 ans et plus	21 000 €	Maximum par accident	520 €
Invalité permanente totale (1)		Forfait journalier hospitalier *	
Franchise relative sur le taux d'invalidité (2)	10 %		Garanti
De 6 % à 32 %	22 000 €	Remboursement des bris de lunettes *	
De 33 % à 65 %	44 000 €	A concurrence de	90 €
De 66 % à 100 %	66 000 €	Frais de rapatriement	900 €
Frais médicaux, pharmaceutiques, * chirurgicaux et hospitalisation		Frais de recherche (pour le cavalier)	
à concurrence de	5 200 €	A concurrence de	1 800 €
Frais de transport des blessés *		Aide pédagogique (franchise de 30 jours)	
Maximum	520 €	A concurrence de	1 800 €

* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires. (1) Invalité partielle (taux IPP multiplié par le capital de référence. Ex : si invalité de 20% = 22 000€ x 20% soit 4400 €). (2) franchise relative d'invalidité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, nous n'intervenons pas. Si votre invalité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne sera alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est pas couvert par un organisme social de base et/ou une mutuelle complémentaire, l'indemnité due au titre de la présente assurance est décompté comme si celui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Sociale.

Activités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconnue officiellement par la FFE et pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tous lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que le licencié soit conducteur ou passager.

Territorialité : Dans le monde entier, sous réserve des dispositions relatives aux USA et Canada.

Extensions facultatives (A souscrire, si besoin auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com/malience)

RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)	Prime annuelle TTC	Le 1er 29 € les suivants 19 €
R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE CHASSE)	Prime annuelle TTC par chasseur	+ 19 €
E.C.C. (ENTRAINEMENTS SUR CHEVAUX DE COURSE)	E.C.C. (entraînements sur chevaux de course) Extension des garanties de la licence FFE (responsabilité civile et individuelle du cavalier) aux cavaliers amateurs montant des chevaux de course à l'entraînement. Prime annuelle TTC par cavalier	+ 44 €
Garanties complémentaires	A souscrire auprès du cabinet Pezant	
GARANTIE SPECIALE « JEUNES »	Invalité permanente : capital de 80 000€, de 33% à 100% d'invalidité au lieu de 44 000 € et 66 000 € de la garantie de base ex : si 40% indemnité de 32 000 €	+ 20 €
GARANTIE 50	Garanties de base + 50 % de capitaux Décès et Invalité	+ 40 €
GARANTIE 100	Garanties de base + 100 % des capitaux Décès et Invalité	+ 70 €

CABINET PEZANT – AGENCE GENERALI – tél.: 02.31.06.11.60 / Fax : 02.31.94.24.74
25 Quai de la Londe B.P. 3032 – 14017 Caen Cedex 2 / caen@agence.generalif.fr

Attestation d'information

Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées au verso et sur www.pezantassurance.fr.

- Les garanties d'assurance individuelle du cavalier sont incluses dans la licence FFE, obligatoire
- Je suis informé(e) que la licence **2022** ne pourra être souscrite qu'à partir du 1^{er} septembre **2021**, les garanties d'assurance individuelle offertes par la licence FFE ne seront donc valables qu'à partir du 1^{er} septembre **2021**. Une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali PEZANT est disponible directement sur ma page cavalier sur www.ffe.com ou sur www.pezantassurance.fr

Nogent-sur-Marne, le / /

Signature (Nom, Prénom)

PARTIE RESERVEE AU SECRETARIAT
(A REMPLIR PAR LE CAVALIER SI ENVOI POSTAL OU EMAIL)

NOM DU CAVALIER :

PRÉNOM :

PONEY

CHEVAL

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

Manège

Carrière

Heure de Reprise : de à

Date :

Visa :